

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL193

présenté par

Mme Karamanli, M. Saulignac, M. David Habib, Mme Pau-Langevin, Mme Untermaier et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, substituer au mot :

« Gouvernement »,

les mots :

« représentant de l’État dans le département ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« Celui-ci »,

les mots :

« Le Gouvernement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à fixer une procédure de transmission du rapport d’évaluation des communes d’expérimentation plus classique en prévoyant sa transmission au Préfet plutôt qu’au Gouvernement.